PUBLIÉ LE 22/04/2026

Décision n° 2026-30 du 27/03/2026 - Prorogation de la durée du Comité scientifique temporaire « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directeur général adjoint chargé des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4 et L.5324-1 et R.5322-14;

Vu la décision DG n° 2021-245 du 8 juin 2021 modifiée portant création d'un comité scientifique temporaire « suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2021-246 du 8 juin 2021 modifiée portant nomination auprès du comité scientifique temporaire « suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide :

Article 1er : Aux articles 1er et 3 de la décision DG n° 2021-245 du 8 juin 2021 et à l'article 1er de la décision DG n° 2021-246 du 8 juin 2021 susvisées, les mots « 31 mars 2026 » sont remplacés par les mots « 31 décembre 2026 ».

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 27 mars 2026

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Directeur général adjoint chargé des opérations